

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 18 février, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

12 Février 1992

**DATE D'AFFICHAGE**

12 Février 1992

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints  
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LISION par Mme BARRAUD-DUCHERON  
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER  
Mme PARROU par M. CANDAU

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. MOULINEAU et BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Dénomination de voies

**VOTE** : UNANIMITE

Lors de sa réunion en date du 12 Décembre 1991, la Commission des Affaires Culturelles a étudié la dénomination des voies suivantes :

**Dénomination proposée : RUE DES IRIS**

Lotissement "LES PINSONS" de la Rue de la Roche à la Rue de la Roche  
(limite de la commune de VAUX SUR MER)

**Dénomination proposée : RUE RONSARD**

Lotissement "LES PERDREAUX" entre la Rue de la Manche et l'Allée des Perroquets

**Dénomination proposée : RUE DES MOUETTES**

Lotissement "LES PETRELS" entre l'Avenue du Maine-Arnaud et la Rue du Colvert

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles en date du 12 Décembre 1991,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E :**

- D'attribuer le nom de la RUE DES IRIS à la voie du Lotissement "LES PINSONS", raccordée sur la Rue de la Roche

- D'attribuer le nom de la RUE RONSARD à la voie du Lotissement "LES PERDREAUX" située entre l'Allée des Perroquets et la Rue de la Manche

- D'attribuer le nom de la RUE DES MOUETTES à la voie du Lotissement "LES PETRELS" située entre l'Avenue du Maine-Arnaud et la Rue du Colvert.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

le Maire,

le 28 Février 1992

Pour

Le

Maire

Adjoint,

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan le 5 Mars 1992

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint

H. LE GUEUT